



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 2 avril 2026

Résolution de Johann Dupuis, du 31 mai 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Dupuis Johann et consorts : « Le Corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au « dispositif addictions » de la Municipalité de Lausanne »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 mai 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Johann Dupuis « Le Corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au « dispositif addictions » de la Municipalité de Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Johann Dupuis :

Rappel de la résolution de Johann Dupuis

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les ressources à disposition des piliers de la réduction des risques de sa politique de la drogue soient accentuées et utilisent le réseau des villes ou tout autre levier à sa disposition pour inciter les autres municipalités de Suisse romande à faciliter la création d'espace de consommation sécurisés ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle l'importance de la réduction des risques dans la politique des drogues menée en Suisse, dite des « 4 piliers ». Par sa participation à différents réseaux, elle souhaite partager son expérience et faciliter la création d'espaces de consommation sécurisés dans d'autres villes, en Suisse romande notamment. De fait, la Ville de Lausanne fait partie de plusieurs réseaux de Ville travaillant dans le champ des addictions. Tout d'abord au niveau fédéral, avec la Conférences des Délégué-e-s des Villes aux Dépendances (CDVD) et le Groupe de travail national au sujet de la cocaïne (GT Kokaïn). Au niveau cantonal également, il existe différentes plateformes auxquelles Lausanne participe activement – Plateforme Cantonale de Réduction des Risques (PCRdR) et de la Plateforme opérationnelle « Santé, sécurité publique et addictions » au sein desquelles les 4 régions géographiques du canton sont représentées par leur répondants sociaux et

sécuritaires (Police et institutions à bas seuil), en plus des services cantonaux de l'Office du Médecin Cantonal (OMC) et de la Police cantonale.

De plus, la Ville de Lausanne a co-signé un courrier adressé au conseil d'Etat avec les Villes d'Yverdon-les-Bains et Vevey, afin d'échanger au sujet des problématiques liées au crack. A cette suite, trois groupes de travail, dans lesquels la Ville de Lausanne participe activement, opèrent afin de restituer un tableau complet des mesures, ainsi que des besoins de coordination et d'appui, et des pistes à explorer. La Ville de Lausanne participe également à la Commission « Prévention et Dépendances » de Lausanne Région, afin de réfléchir à ces problématiques conjointement aux Communes voisines du Grand Lausanne.

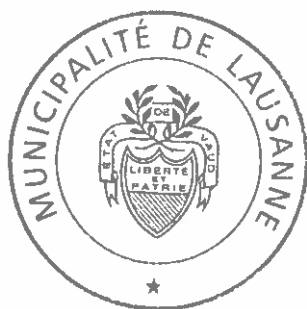
Concernant l'ouverture des espaces de consommation sécurisés (ECS), un certain retard a été pris en Suisse romande, et seuls 3 cantons romands disposent d'une telle offre. La Municipalité est convaincue que la prise en charge des personnes consommatrices est meilleure lorsqu'elle se passe au plus près du lieu de vie, ou du dernier lieu de vie connu. La volonté du Canton et de la Ville d'introduire des critères d'accès aux ECS lausannois pour les seules vaudoises et vaudois a ainsi suscité des réactions en vue de l'ouverture de structures de réduction des risques dans les cantons limitrophes ne disposant actuellement pas d'ECS.

La Municipalité poursuit donc ses efforts pour favoriser les piliers de la réduction des risques de sa politique de la drogue, y compris la création d'ECS, et participer aux divers réseaux du domaine. Elle ne manque pas une occasion de rappeler la nécessité des ECS, et du besoin de développer les dispositifs de réduction des risques en Suisse romande.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

